

# COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 05 MAI 2026 à 18 heures

Salle Polyvalente de St Pierre

**Présents :** ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain – CHRISTOL Alain - GARCIN Gérard –PLAGNOL -LAFFONT Françoise – PANSIER Sylvette – SEIFERT Andréas – : NEVISSAS Olivia -- FABREGOUL Amandine – LAVIE Florian

**Absent(e) et excusé(e)** DEPIGNY-HUET Christine

**Secrétaire de séance :** PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

## ORDRE DU JOUR :

1. Vote des Taux d'Impositions 2026 (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxes d'Habitations sur les résidences secondaire).
2. Vote du Budget Primitif 2026 (Commune M57 et Eau M49)
3. Délibération Communauté de Communes du Pays des Vans en Cevennes : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
4. Divers

-----

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les taux d'imposition de la taxe Foncière Bâti, de la taxe Foncière Non Bâti et de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) : **28.26 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâti (TFPNB) : **73.81 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : **19.19 %**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : valide la proposition du Maire

## VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2026 (Commune M57 et Eau M49)

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (COMMUNE)

#### Fonctionnement :

Dépenses : 556 383.85€  
Recettes : 556 383.85 €

#### Investissement :

Dépenses : 770 930.80 €  
Recettes : 770 930.80 €

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (EAU)

#### Exploitation :

Dépenses : 35 608.00 €  
Recettes : 35 608.00 €

#### Investissement :

Dépenses : 124 769.87 €  
Recettes : 124 769.87 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents a validé les deux Budgets.

**DELIBERATION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CEVENNES : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la CLECT**

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal la nécessité de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Après discussion, à l'unanimité des membres présents, sont désignés :

**Titulaire** : ROCHE Bruno

**Suppléant** : FEYNEROL Alain

**INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

- **Secrétaire de Mairie** : Actuellement, notre secrétaire de mairie Madame Nathalie ROCHE effectue 13 heures hebdomadaires. Au vu de la charge de travail qui ne cesse de croître, nous envisageons d'augmenter son temps de travail de 4 h 30 soit 17 h 30 hebdomadaire à compter du 1er juillet 2026. Le Conseil municipal a donné un avis favorable. Cette décision sera validée lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.
- **Participation aux Commissions de la Communauté de Communes** : Monsieur le Maire informe qu'il a été créé, au sein de la Communauté de communes, 12 commissions auxquelles peuvent participer les membres du Conseil municipal. Les conseillers souhaitant y participer doivent s'inscrire avant le 22 mai 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 HEURES

La Secrétaire de séance, Madame Sylvette PANSIER

*Pansier*

